

Interpellation concernant la cohabitation entre les VTT, les promeneurs et les agriculteurs sur les hauts de la commune

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En tant qu'agriculteur exploitant d'alpages sur les hauts de notre commune, je tiens à attirer votre attention sur une problématique liée à la pratique du VTT et du VTT à assistance électrique.

D'une part, il arrive que certains usagers de nos sentiers de montagne coupent des fils de nos clôtures ou laissent des portails ouverts, ce qui a des conséquences non négligeables sur l'activité agricole, notamment en termes de sécurité des animaux, pour la sécurité des autres usagers mais aussi pour le MOB qui transite tout le long de l'alpage.

D'autre part, il n'existe actuellement, aucune infrastructure spécifique pour les cyclistes aux abords de la station des Pléiades, ce qui complique la cohabitation entre les différents usagers du territoire (promeneurs, agriculteurs, cyclistes). Il est essentiel que la commune prenne des mesures proactives pour assurer une cohabitation harmonieuse entre ces différents groupes et éviter les tensions croissantes, notamment entre les éleveurs et les cyclistes.

De plus, la station des Pléiades, actuellement centrée principalement sur les sports d'hiver, pourrait également tirer avantage d'une diversification de ses activités. En développant des infrastructures adaptées pour le VTT et en favorisant un usage plus attractif de la station durant la belle saison, la station pourrait attirer une clientèle nouvelle, prolongeant ainsi la saison touristique et assurant une meilleure rentabilité de ses installations tout au long de l'année en allant dans le sens du tourisme 4 saisons vivement discuté au canton. Cela présente également une réelle opportunité de valorisation touristique et économique. En encourageant la pratique du VTT dans un cadre sécurisé et balisé sur nos Préalpes, nous pourrions dynamiser l'économie locale, notamment les restaurants, commerces, transports publics qui bénéficieraient de l'afflux de cyclistes à l'instar de Moléson ou de nombreuses stations du Valais.

La loi forestière (LVLFO) à l'art. 30, Sports et loisirs en forêt (LFo, art. 14) stipule au point 2 :

- *Lorsque cela s'avère nécessaire, les communes peuvent réglementer la pratique de ces activités, en accord avec le service*

A titre personnel, je déplore le manque de communication entre la municipalité et l'Association VTT Riviera, association locale qui avait tenté proactivement d'ouvrir ce dialogue et en réponse s'est retrouvée avec des panneaux interdisant l'accès aux vélos un peu partout sur le territoire communal. Je souhaiterais pour ma part plutôt trouver des solutions qui permettent la cohabitation de tous de façon encadrée.

Par conséquent, je demande à la Municipalité de répondre aux questions suivantes par écrit dans des délais raisonnables :

1. La Municipalité vraisemblablement consciente de cette problématique de cohabitation entre usagers de la nature sur son territoire pourrait-elle se positionner clairement sur ses intentions et les mesures qu'elle met en place afin que chaque utilisateur puisse exercer son activité convenablement et harmonieusement ?
2. A défaut de mesures déjà prises, la Municipalité accepterait-elle de mettre sur pied un groupe d'étude qui engloberait tous les acteurs concernés (Municipalité, AVR, Agriculteurs, Protection des narcisses, Ass. Des promeneurs, etc.) afin de développer une solution commune qui satisfera tous les utilisateurs ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

gar N. Suen 
Mundel 


De : N. Nathalie Balsiger (PLR)